Décision Modificative n°1

20 juin 2022

Discours d'introduction

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

C'est dans un contexte particulier que s'ouvrent nos travaux de la DM1 puisque nous sommes le lendemain du second tour des législatives. A la différence de 2017, les électeurs n'ont pas voulu donner une large majorité au Président Macron fraîchement élu. 3 blocs émergent : la majorité présidentielle, la gauche rassemblée sous l'appellation Nupes et le Rassemblement National. Dans le contexte, la droite LR-UDI réussit néanmoins à faire élire une soixantaine de députés. Si le RN n'a pas eu ici, fort heureusement, le même succès qu'au national, il n'empêche qu'il progresse fortement avec la constitution d'un groupe de près de 90

députés. C'est une très mauvaise nouvelle pour la République. C'est même très inquiétant.

Nos 3 conseillers départementaux candidats n'ont pas rencontré le succès. Ils ont tout de même eu le courage de se présenter, de défendre leurs idées et de recueillir un nombre de voix loin d'être négligeables sur leur seul nom. On voit clairement, quoi que ce soit de manière plus nuancée qu'aux présidentielles, une déconnexion entre le national et les territoires. Prenons garde à ce que ce phénomène n'amplifie pas la désagrégation de la société. Ces élections confirment hélas que notre démocratie vit un moment délicat. La forte abstention souligne, en effet, la désaffection croissante de nos concitoyens à l'égard de la politique, de sorte que personne sur l'échiquier politique n'est en mesure d'être triomphaliste. Les causes sont multiples et le rapport consacré au plan démocratie y revient d'ailleurs. C'est précisément face à ce constat, qui n'est pas nouveau, d'une démocratie en crise que nous avons souhaité agir pour renforcer le lien citoyen en Côtes d'Armor. Nous sommes lucides sur le fait qu'il ne constituera pas un remède miracle au mal qui ronge notre République. Cette crise a des causes et produit des effets à plusieurs niveaux, avec des forces qui dépassent celles d'un Conseil départemental. Il nous apparaissait néanmoins nécessaire d'agir à notre échelle. Madame Métois-

Le Bras nous présentera en détail le fruit de ce travail collectif des élus et des services du Département.

Cette session aborde aussi la question de la revalorisation dans le cadre du Ségur et de la conférence sociale. Et le moins que l'on puisse dire c'est que le Gouvernement a, une fois de plus, créé un sacré bazar ! Il a, une fois encore, multiplié les oubliés suscitant des injustices criantes. Pour les personnels des partenaires concernés qu'ils soient associatifs ou collectivités territoriales, l'incompréhension est forte comme pour les agents du CDEF et les agents du Département. Je partage leur incompréhension et comprends leur insatisfaction. Au niveau du Département nous sommes allés au maximum de ce que permettait le cadre légal. Nous avons fait l'interprétation la plus souple et la plus extensive des textes pour réduire le nombre d'agents oubliés. Nous avons adopté l'avenant 43 en session novembre à la DM2. La conférence sociale des métiers du 18 février s'est traduite par un décret le 28 avril. Ce décret devrait être repris dans la loi de finances rectificative cet été en espérant qu'elle corrige les injustices mises à jour. La prime de 183€ prévue dans le décret pourrait être convertie par un complément de traitement indiciaire.

Dès que le dispositif sera calé et les logiciels adaptés , nous l'appliquerons avec effet rétroactif au 1er avril.

Par ailleurs, une évolution du point d'indice est annoncée cet été et nous engagerons la future négociation sur le RIFSEEP. Je tiens à saluer, ici, solennellement l'engagement de tous les agents du Département et du CDEF, leur implication au service de l'intérêt général pour un service public de qualité. Dans un moment crucial où le tissu social se désagrège, ils permettent, par leur engagement quotidien, à notre pacte républicain de tenir.

Cette DM1 aborde un autre dossier majeur : les contrats de territoire. L'architecture de ce dossier qui engage le Département à hauteur de 72M€, soit 12M€ de plus que le précédent contrat, a été présenté le 23 janvier dernier lors du budget primitif. L'application concrète de notre vision participative de l'action publique s'est traduite par plusieurs mois de concertation avec les maires et l'AMF. Cet exercice inédit de concertation a été apprécié des élus locaux. Cela leur a permis de faire remonter leurs remarques, lesquelles ont été prises en compte pour bâtir le dispositif qui vous sera présenté tout à l'heure. Les contrats de territoire sont

stratégiques pour les Côtes d'Armor car ils sont un moyen d'agir de manière transversale sur nos compétences.

C'est tout d'abord un outil fondamental de la solidarité territoriale et de soutien notamment à la ruralité, ce qui nous permet d'agir pour un aménagement équilibré du territoire costarmoricain. Agir pour un aménagement équilibré du territoire, c'est une autre manière d'agir pour l'égalité. Le contrat de territoire est aussi, nous l'avons vu, un levier privilégié pour introduire plus de concertation dans notre démocratie locale. Il nous permet par ailleurs d'agir en faveur de la transition écologique. La vague de chaleur de la semaine dernière rappelle, s'il en était besoin, l'urgence vitale de donner un coup d'accélérateur à la transition écologique. Ce n'est pas un délire de bobo. C'est de la vie future de nos enfants et de nos petits-enfants dont il s'agit ! La sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois m'inquiète aussi pour notre agriculture. On parle souvent en Bretagne du problème de la qualité de l'eau. C'est désormais aussi l'enjeu de sa quantité qui doit être envisagé.

Cette nécessité de la transition écologique nous a conduits à introduire des critères environnementaux dans le calcul des subventions accordées aux

communes et notamment celui de la capacité de stockage du CO2. Le contrat de territoire est aussi un outil au service de la justice sociale puisque nous introduisons des critères relatifs à la richesse financière des communes et à leur fragilité sociale. Dit autrement, nous mettons de l'argent là où il y en a besoin. Via les contreparties demandées aux communes, nous agissons aussi, indirectement, en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle.

Un mot maintenant sur la situation financière de notre collectivité. Nous faisons un résultat exceptionnel de 60 millions d'euros. On pourrait croire que tout va bien, que nous sommes riches. Il n'en est rien. Ce résultat est le fruit du dynamisme des DMTO, c'est à dire des recettes fiscales liées aux ventes immobilières. Cette dynamique ne sera pas éternelle. Il ne s'agit pas de savoir si elle va s'arrêter un jour, mais quand. Je suis désolé de me répéter mais le modèle financier des Départements est inadapté à ses compétences. Ils ne disposent plus de pouvoir de taux. Dit autrement ils n'ont plus d'autonomie fiscale. Cela pose déjà un problème démocratique. En effet, la démocratie est née sur l'idée du consentement à l'impôt. C'est pour cette raison qu'advient la Révolution de 1789. Or, aujourd'hui nous sommes des élus qui ne pouvons plus décider de nos recettes fiscales. Cet

aspect contribue aussi à dégrader notre démocratie et le lien qui unit les citoyens à leurs élus. Cette absence de pouvoir de taux est aussi un problème pour assumer nos politiques publiques. Et ce d'autant plus que nous avons des dépenses de solidarités rigides et contra-cycliques, c'est à dire qui augmentent lorsque l'économie ne va pas bien, mais des recettes liées à la conjoncture économique, c'est à dire qui sont dynamiques lorsque l'économie va bien. Autrement dit, la situation pour les Départements sera très compliquée lorsque la situation économique va se dégrader et je ne parle pas des économies que le Gouvernement entend imposer aux collectivités locales. C'est pourquoi le résultat actuel est trompeur et que nous en provisionnons une partie en vue des exercices budgétaires futurs afin de sécuriser le financement de nos politiques publiques. Enfin, les conséquences financières de l'application de l'avenant 43, de la conférence sociale des métiers, du dégel du point d'indice, de l'inflation sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sans parler de l'augmentation des taux d'intérêt sont autant d'indicateurs qui doivent nous inciter à la prudence.

Avant de passer à l'étude des différents rapports de cette DM1, je vous informe aussi de ma décision, après concertation avec les acteurs locaux,

de positionner la future MDD de Loudéac à l'emplacement actuel de l'ancien centre technique départemental.

Je vous remercie pour votre attention.

Christian Coail,
président du Département des Côtes d'Armor